



## INTÉRESSEMENT

**T (n.m.)** : dispositif d'épargne salariale mis en place par voie d'accord avec les salariés et qui permet à la fois de motiver et de fidéliser les salariés en les associant financièrement aux résultats ou à la performance de l'entreprise blablablaba....



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



## INTÉRESSEMENT CEBFC

**(n.m.)** : mesurette salariale qui consiste à distribuer des miettes aux salariés. Il est mis en place entre la direction et les syndicats complaisants et contribue à la perte de motivation. Il les incite à partir à la concurrence en ne les associant pas suffisamment aux bénéfices de l'entreprise.

**Sud seul syndicat non signataire**, nous avons proposé un accord basé sur le résultat net et la qualité qui distribuait en moyenne 6.5 millions/an pour les 3 prochaines années.

La Direction a remercié Sud pour ses propositions lors des négociations sur l'intéressement mais ne les a pas entendues et les a refusées préférant un accord à minima (avec l'aval des 3 autres syndicats) qui versera en moyenne moins que les 3 dernières années.